

# MENTION COMPLÉMENTAIRE

## SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC

Lycée

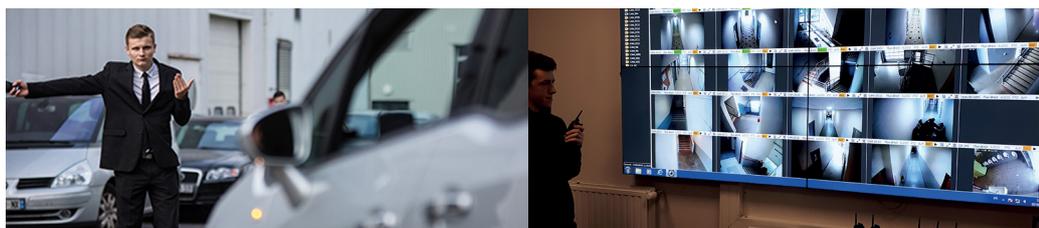


L'institut Nicolas Barré d'Armentières propose la Mention Complémentaire Sûreté des Espaces Ouverts aux Publics.

Le titulaire de cette Mention Complémentaire a pour fonction de contribuer à la sûreté de ces espaces par la prévention et la dissuasion des actes malveillants et l'assistance aux personnes.

### Cette mention est accessible :

- Soit en justifiant d'une formation suivie après obtention d'un CAP, BEP ou titre homologué au niveau V par décision de la commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique
- Soit en justifiant de trois ans d'activités professionnelles ayant trait à la sûreté ou à la sécurité.



Le titulaire de cette mention exerce ses fonctions, soit dans une entreprise pourvue de son propre service de sécurité et/ou de sûreté, soit auprès d'une entreprise cliente pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité et/ou de sûreté, et notamment dans :

- Les centres et établissements commerciaux, les équipements sportifs, les équipements sociaux, culturels et touristiques, les parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public, les lieux de transit, ...



RÉVÉLATEUR DE TALENTS!

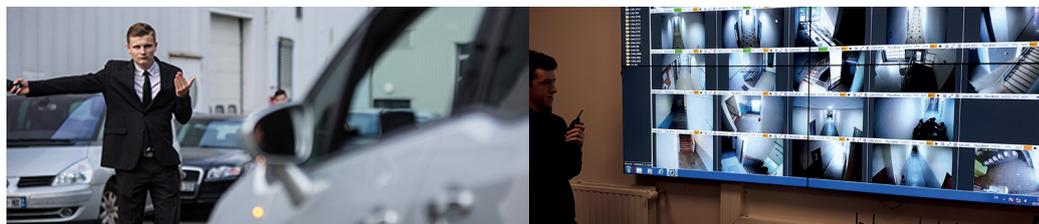
# MENTION COMPLÉMENTAIRE SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC

Lycée



Dans le secteur où il.elle exerce, le titulaire de la mention complémentaire «sûreté des espaces ouverts au public» doit être capable, dans le lieu dont il est chargé d'assurer la sûreté, de prévenir tout acte de malveillance et de négligence par une surveillance appropriée et de rassurer par une présence active le public et les usagers.

- ➔ Il.elle doit, en cas d'incident ou d'accident mettant en péril la sécurité et/ou la sûreté des personnes, des biens et des équipements, prendre les mesures conservatoires immédiates, intervenir dans les limites définies par la loi et faire intervenir éventuellement les forces de l'ordre et/ou les services de secours compétents.
- ➔ Il.elle doit avertir conjointement sa hiérarchie et/ou les personnes responsables de son lieu d'exercice, des circonstances et des effets observés de cet incident.
- ➔ Il.elle doit avoir le souci permanent de contribuer à maintenir un climat propice à un usage et/ou une fréquentation des lieux et des équipements en conformité avec leur destination.
- ➔ Il.elle doit, outre les compétences précitées, faire preuve d'une éthique comportementale forte associée à une fermeté dissuasive à l'égard des personnes présentant un comportement pouvant s'avérer dangereux pour elles-mêmes, pour autrui ou pour les biens et équipements.





## DURÉE ET ORGANISATION

En Lycée	
Durée	1 an
En entreprise	18 semaines de stage
Enseignement professionnel	14 heures par semaine
Enseignement général	8 heures par semaine

## LES + DE LA FORMATION

- ➔ Des installations neuves (système de vidéosurveillance pédagogique, cellule habitat pédagogique, dojo, ...)
- ➔ Du matériel récent à la pointe de la technologie

## POURSUITES POSSIBLES À L'INSTITUT NICOLAS BARRÉ

BAC PRO Métiers de la Sécurité  
BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité par Apprentissage

Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous au **03 20 77 06 07**  
ou par mail à **institut@nicolasbarre.fr**



**RÉVÉLATEUR DE TALENTS!**